

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE 2023

TERMES DE RÉFÉRENCE

CONTRIBUTIONS AU VNR,

MISE EN ŒUVRE DES TROIS RÉSULTATS
TRANSFORMATEURS ET AVANCÉES CIPD@25 AU
BURKINA FASO: BILAN ET PERSPECTIVES



Mars 2023

1. Contexte et justification

En 1994, la Communauté internationale a adopté un programme d'action ambitieux à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire, en Égypte. Ce programme a permis une meilleure prise en compte des liens entre la population, la réduction de la pauvreté et le développement durable, en plaçant les droits, les besoins et les aspirations de chaque être humain au centre du développement durable. Les 179 pays ont promis de s'efforcer de concrétiser un accès universel à la santé sexuelle et reproductive pour tous, avant 2015, pour atteindre un taux de mortalité infantile de moins de 35 pour 1 000 naissances vivantes et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans inférieur à 45 pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2015, ainsi qu'une réduction de 75 % du taux de mortalité maternel d'ici à 2015.

En avril 2019, lors de la 52^e session de la Conférence sur la population et le développement (CPD) des Nations Unies, les États membres ont adopté une déclaration réaffirmant l'importance du Programme d'action de la CIPD pour orienter les politiques et programmes de population et de développement, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et par laquelle les États membres des Nations Unies se sont engagés à prendre de nouvelles mesures pour assurer sa « mise en œuvre intégrale, effective et accélérée ».

La réalisation des objectifs d'un développement durable, juste et inclusif doit reposer sur des actions qui répondent aux besoins et aux aspirations des jeunes filles et des femmes, des garçons et des hommes du monde entier. En conséquence, les gouvernements qui ont adhéré au Programme d'action de la CIPD ont affirmé leur engagement à Nairobi en 2019 à investir davantage dans sa mise en œuvre intégrale et à appuyer des actions concrètes à cet effet, dans le contexte général du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Burkina Faso à l'instar des autres États, s'est engagé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers en particulier l'UNFPA, à intensifier ses efforts pour la mise en œuvre et le financement complets, efficaces et accélérés du Programme d'action de la CIPD et de l'Agenda 2030 pour le développement durable lors du Sommet de Nairobi. L'UNFPA, dans son Plan stratégique 2018-2021 avec des extensions en 2022 et 2023 s'est engagé à atteindre les trois résultats transformateurs que sont a) zéro besoin non satisfait en planification familiale, b) zéro décès maternels évitables et c) zéro violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés.

Ainsi, le pays a pris des mesures et développé des initiatives innovantes avec l'appui des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile en vue d'être au rendez-vous de 2030.

Cinq (05) ans après le Sommet de Nairobi, le Burkina Faso dans le cadre du Rapport national volontaire (RNV) envisage faire un état de lieu de la mise en œuvre des engagements de la CIPD+25 avec un accent particulier sur la réalisation des trois résultats transformateurs ci-dessus mentionnés. L'étude sera accompagnée techniquement et financièrement par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) dans le cadre du 8^e Programme de Coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'UNFPA.

2. Objectif général

L'objectif général de l'étude est de faire le bilan exhaustif de la mise en œuvre des résultats transformateurs du plan stratégique et de dégager des perspectives pour accélérer les efforts du pays en vue d'être au rendez-vous de 2023.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

- Analyser le niveau d'atteinte des trois résultats transformateurs (zéro besoin non satisfait en PF ; zéro décès maternel évitable et zéro violence basée sur le genre) au Burkina Faso. Les données doivent être collectées dans le sens de leur utilisation pour l'AAPPD
- Analyser l'efficacité des principales actions mise en œuvre pour l'atteinte de ces trois résultats et proposer des mesures et actions pertinentes pour accélérer l'atteinte des trois résultats transformateurs;
- Identifier et apprécier les synergies d'actions entre les acteurs pour une efficacité des interventions
- Identifier et analyser les difficultés et contraintes ayant entravé les actions implémentées et l'atteinte des indicateurs clés ;
- Identifier les principales leçons apprises ;
- Formuler des recommandations pour améliorer les actions futures

3. Résultats attendus

Il est attendu de cette que :

- le niveau d'atteinte des trois résultats transformateurs est analysé ;
- l'efficacité des principales actions mises en œuvre pour l'atteinte des résultats est analysé ;
- les synergies d'actions des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des résultats sont identifiées et appréciées;
- Les difficultés et contraintes éventuelles qui entravent l'implémentation des actions sont connues et analysées ;
- Des recommandations assorties d'un plan d'action pour accélérer l'atteinte des objectifs des trois résultats transformateurs est disponible.

4. Méthodologie

4.1 Collecte des données

L'étude se fera à travers plusieurs méthodes dont la revue documentaire, les entretiens individuels et de groupes. La méthodologie devrait être mieux affinée à travers la revue documentaire et devrait être une partie intégrante du rapport de démarrage. Les données doivent être collectées dans le sens de leur utilisation pour l'AAPPD.

4.2 Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété de méthodes dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec le staff de l'UNFPA et de la DGEP.

4.3 Analyse des données

Pour structurer et consolider de façon systématique les données collectées pour chacune des objectifs spécifiques, le consultant devra élaborer tout outils et approches méthodologiques discutés et acceptés par le Comité de suivi comprenant la DGEP et l'UNFPA.

5. Livrables attendus

Deux principaux livrables sont attendus : (i) le rapport de démarrage de l'étude ; (ii) le rapport provisoire ; (iii) le rapport final

5.1 Rapport de démarrage

Le consultant soumettra un rapport de démarrage de 30 pages maximum comprenant la méthodologie détaillée de l'étude, y compris le processus de collecte et d'analyse des données.

5.2 Rapport final de l'étude

Le rapport final de l'étude sera un document de soixante-dix (70) pages au maximum (sans les annexes) et présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux objectifs spécifiques, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations stratégiques et opérationnelles. Le rapport présentera également les objectifs, la portée et la méthodologie de l'étude et un résumé analytique de trois (3) à quatre (4) pages. Outre ces parties, le rapport comprendra des annexes notamment les TdRs, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés et les outils utilisés.

La version finale du rapport ne sera considérée comme livrable final qu'après son approbation par le Bureau de l'UNFPA.

6. Durée de la prestation :

La durée proposée pour la consultance est de 30 jours ouvrable à compter du 1er mars 2023. Ces jours de travail incluent les activités de préparation et d'analyse de la documentation, de la collecte des informations, l'analyse des données et de la rédaction du support.

7. Profil du Consultant

Le consultant doit avoir des capacités pour satisfaire aux termes de référence. Il s'agit notamment :

- Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en démographie, statistique, santé publique, économie, sociologie ou tout autre diplôme des sciences sociales jugés équivalent ;
- Avoir au moins cinq ans (05) ans d'expérience en matière de recherche et d'évaluation de projets et programmes de santé ;

- Avoir une bonne connaissance du système de santé et de la CIPD notamment les trois résultats transformateurs ;
- Avoir une grande expérience en matière de collecte et d'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, Word, Excel et Powerpoint).

8. Gestion de la consultation

Le consultant sera placé sous la supervision générale du Représentant Adjoint de l'UNFPA et du Directeur Général de l'Economie et de la Planification. Il travaillera en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'équipe de l'UNFPA et de la DGEP (DGA ; DPP et DESPES).

Les personnes intéressées peuvent obtenir les termes de référence détaillés sur le site de l'UNFPA Burkina Faso [«https://burkinafaso.unfpa.org/fr/vacancies»](https://burkinafaso.unfpa.org/fr/vacancies).

Référence :

Dossier de candidature

Les dossiers de candidatures, composés de : une lettre de motivation, un formulaire P11 dûment rempli, un CV détaillé, la copie des diplômes et attestations de travail, une offre technique et financière seront adressés à Monsieur le Représentant résident de UNFPA.

Les candidatures peuvent être envoyées par email à recruit.burkinafaso@unfpa.org.

Seules les candidatures transmises par email au plus tard le mardi 22 mai 2023 seront considérées recevables.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au mardi 22 mai 2023